



### PLAN D'ASSAINISSEMENT PAR SOUS-BASSIN HYDROGRAPHIQUE ( P.A.S.H. )

Sous-Bassins Hydrographiques de la MEUSE AMONT et de l'OISE

**P.A.S.H. DE LA MEUSE AMONT REALISE PAR LES ORGANISMES D'EPURATION AGREES CONCERNES :**

- Intercommunale pour la Gestion et la Réalisation d'Etudes Techniques et Economiques - Région de Charleroi-Thuin
- Intercommunale Namuroise de Services Publics

**P.A.S.H. DE L'OISE REALISE PAR L'ORGANISME D'EPURATION AGREE CONCERNE :**

- Intercommunale pour la Gestion et la Réalisation d'Etudes Techniques et Economiques - Région de Charleroi-Thuin

**PASH DRESSES PAR :**

- La Société Publique de Gestion de l'Eau ( S.P.G.E. )

Par délégation pour délivrance de copie conforme,

Michel CORNELIS, Vice-Président du Comité de Direction  
Jean-Luc MARTIN, Président du Conseil d'Administration  
Jean-Luc LEJEUNE, Conseiller, S.P.G.E.

**VU POUR ETRE ANNEXE AUX ARRETES DU GOUVERNEMENT WALLON ADOPTANT LES PASH DE LA MEUSE AMONT ET DE L'OISE**

Namur, le 29 JUIN 2006

Le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme  
Le Ministre-Président

Benoît LUTGEN  
Elio Di Rupo

Feuille n° 10/52  
Echelle : 1/10 000

### Informations gérées par la S.P.G.E. :

#### REGIMES D'ASSAINISSEMENT

**Assainissement collectif, précisé selon les affectations au PDS (\*)**

de 2.000 EH et plus (Ia)  
de moins de 2.000 EH (Ib)

**Assainissement autonome**

Assainissement autonome (II)  
Assainissement autonome communal (IIb)  
Assainissement transitoire (III)

#### RESEAU DE COLLECTE ET D'EGOUTTAGE

**Cas généraux**

Station de pompage  
Collecteur sous pression  
Collecteur gravitaire  
Egout sous pression  
Egout gravitaire

**Cas particuliers**

A diagnostiquer - A rénover  
Fosse ou aqueduc transportant des eaux usées  
Eau de surface ayant fonction de collecteur  
Canalisation spécifique en assainissement autonome  
Canalisation d'eau claire existante  
Canalisation d'eau claire à réaliser

#### TRAITEMENT DES EAUX USEES

Station d'épuration  
Station publique  
Station à statut particulier

#### AUTRES PROBLEMATIQUES

Déménagement - Exhaure  
Bassin d'orage

**Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE)**  
Siège Administratif provisoire : 14/16, Avenue de Stassart - B-5000 NAMUR - Tél : 081 251 930  
Siège Social : 46, Rue Laoureux - B-4800 VERVIERS - Tél : 087 324 400  
http://www.spge.be - Email : carto@spge.be

### Informations externes à la S.P.G.E. :

#### SOURCE DGRNE

Eaux souterraines  
Captage public  
Zones de protection de captage arrêtées  
Prévention rapprochée (Ia)  
Prévention éloignée (Ib)  
Surveillance (II)

#### Eaux de surface

1er catégorie  
2ème catégorie  
3ème catégorie  
non classé

#### Zone de baignade

Point ou zone de baignade  
Zone amont de baignade (cours d'eau)

#### Donnée environnementale

Natura 2000

#### Limite naturelle

Sous-bassin hydrographique

#### SOURCE DGTALP

Plan de secteur  
Fond de plan IGN  
40/1 Limite de planche IGN (1/10.000)

#### SOURCE IGN

Limite communale

